



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 8 mai 2017 à 19 h.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme July Bédard, secrétaire-trésorière adjointe, est présente à cette séance.

86-05-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

87-05-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017.

88-05-17

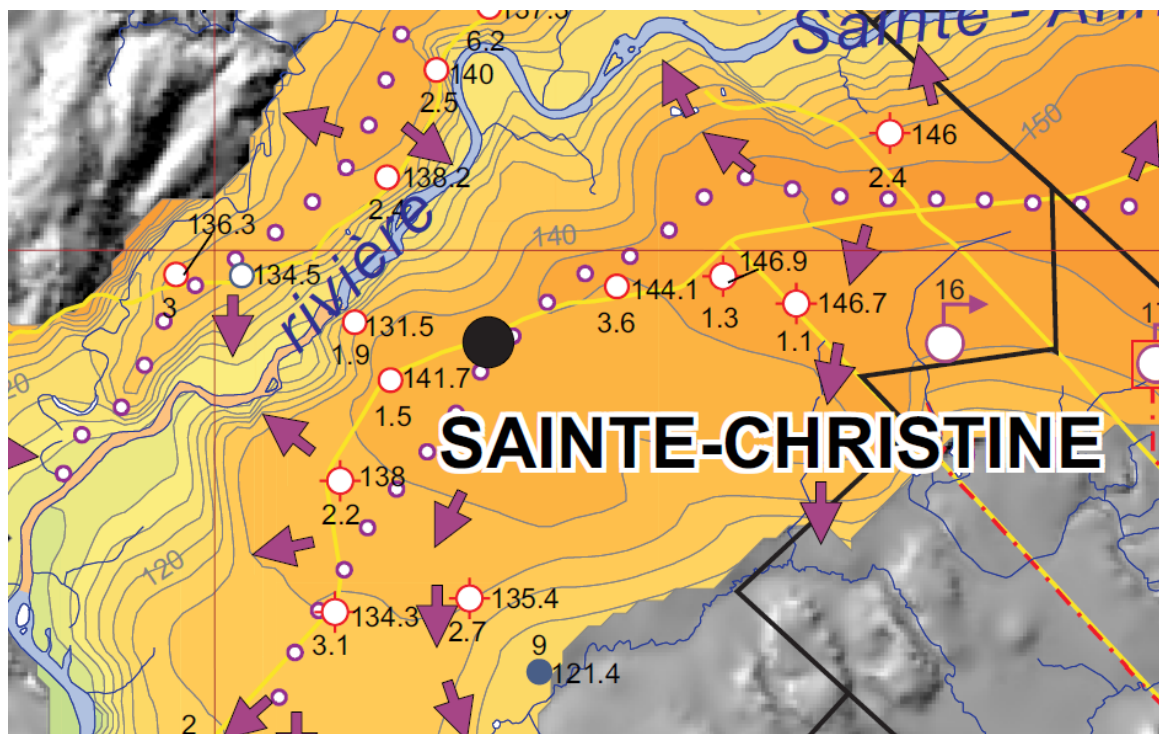
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017.

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS



PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloués : 20 minutes)

Début : - Fin :

1 personne s'est prévalué de son droit à ce moment.

Monsieur Dominique Martineau

89-05-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 avril 2017 au montant de 30 097.14 \$ et des comptes déjà payés durant le mois d'avril au montant de 9 488.48 \$.

90-05-17

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Madame July Bédard, secrétaire-trésorière adjointe, a remis les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses comme prévu à l'article 176.4 du code municipal. Un résumé sera publié dans l'Écho d'Auvergne et sur le site Web de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

91-05-17

NOMINATION DU PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat du pro-maire de Mme Linda Morin se terminera le 14 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer M. Yvan Chantal, en tant que pro-maire pour la période du 14 mai 2017, et ce, jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil municipal.

QU'il y aura donc trois signataires au compte bancaire de la municipalité, soit le maire, M. Raymond Francoeur, le pro-maire, M. Yvan Chantal, Mme July Bédard directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim. Deux signatures seront requises pour les chèques soit celle du maire ou du pro-maire et celle de la directrice générale par intérim.

92-05-17

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN COMMIS DE BUREAU ET DE DEUX SURVEILLANTS À LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 25-02-17 autorisant la publication d'une offre d'emploi pour des postes d'étudiants, soit commis de bureau et surveillants à la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QU'une sélection de curriculum vitæ a été effectuée par les responsables des ressources humaines, et que des entrevues ont été tenues en leur présence;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de Mme Nathalie Mayer à titre de commis de bureau pour la période du 9 mai au 27 octobre 2017 et de Mme Ariane Drouin (sauveteuse-chef) et Nicolas Gaudreault (sauveteur) aux titres de surveillants à la piscine municipale pour la période du 18 juin au 27 août 2017.

93-05-17

DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé sa démission le 28 avril dernier et qu'elle quittera ses fonctions le 12 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de Mme July Bédard, secrétaire-trésorière adjointe, afin d'assurer l'intérim au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE la nomination de Mme Bédard au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit pour une période s'échelonnant du 13 mai au 5 décembre 2017, période probatoire;

QUE Mme Bédard a le droit de retour sur son poste de secrétaire-trésorière adjointe pour la durée de cette période, aux conditions actuelles et que les élus peuvent mettre fin à tout moment à l'intérim de Mme Bédard.

94-05-17

AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE D’UN POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM ET DEUX POSTES D’EMPLOYÉS JOURNALIERS DONT UN SAISONNIER

CONSIDÉRANT QU'une secrétaire-trésorière adjointe par intérim est requise pour répondre aux besoins de l'administration générale pour une période déterminée avec une possibilité de permanence;

CONSIDÉRANT QUE le journalier a déposé sa démission et qu'il quittera ses fonctions le 12 mai prochain;

CONSIDÉRANT les nombreux travaux planifiés à l'agenda pour la période estivale, il est impératif de procéder à l'embauche de deux journaliers, dont un pour une période déterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'affichage des postes mentionnés ci-dessus afin de répondre aux besoins des services.

95-05-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer et déposer une demande d'aide financière au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf pour l'embauche d'un agent de développement local.

96-05-17

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA CESSION DES ROUTES DU DOMAINE LES BOISÉES DE L'APÉRO DU PROMOTEUR À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Perreault, compagnie 9212-4197 Québec inc., est le seul actionnaire du Domaine Les Boisés de l'Apéro;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie (9212-4197 Québec inc.) cède les droits nécessaires à la Municipalité afin de municipaliser les routes du Domaine Les Boisés de l'Apéro;

CONSIDÉRANT QUE les lots suivants sont cédés gratuitement et seront municipalisés : 5 200 011, 5 200 012, 5 200 013, 5 200 014, 5 200 016, 5 200 017, 5 200 018, 5 200 020, 5 200 027, 5 200 028, 5 200 030, 5 200 032, 5 200 033, 5 200 034, 5 200 035, 5 200 036, 5 200 072, 5 200 075, 5 370 180, 5 370 181, 5 370 182 et 5 370 183;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte notarié nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

97-05-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DE L'AVENUE DU CAP EST

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association de l'Avenue du Cap est pour le déneigement et l'entretien des routes privées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences suivantes :

- L'association doit détenir un numéro d'enregistrement NEQ, valide;
- Remettre des copies de factures rattachées à l'entretien annuel des chemins du secteur visé;
- Déposer une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains indiquant que la ou les voies privées sont ouvertes au public par tolérance, et ce jusqu'à désistement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la subvention 2016-2017 à l'Association de l'Avenue du Cap Est au montant de 489.10 \$.

98-05-17

DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LA FONDATION MIRA

CONSIDÉRANT QUE le 2^e *Souper dans le noir-Portneuf* se déroulera le 27 mai prochain au gymnase de l'aréna de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE MIRA ne reçoit aucune aide gouvernementale pour financer la poursuite de sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la fondation a remis gratuitement plus de 3 000 chiens spécialement entraînés à des personnes non voyantes ou ayant un handicap physique de même qu'à des enfants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent une aide financière de 100 \$ à la Fondation MIRA.

99-05-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN DÉJEUNER-BÉNÉFICE POUR L'ORGANISME CERF VOLANT DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec de la MRC de Portneuf s'associe au comité du 150^e de Pont-Rouge pour organiser un déjeuner-bénéfice sous le thème de la « famille » le 21 mai prochain à Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les montants recueillis seront remis à l'organisme du CERF Volant de Portneuf œuvrant auprès des familles locales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent une aide financière de 100 \$ au Comité du 150^e (déjeuner-bénéfice).

100-05-17

MANDAT À LA MRC DE PORTNEUF POUR OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME GARDA WORLD AFIN QUE CELLE-CI PUISSE EFFECTUER LES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE EN VUE DE CRÉER UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICE DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 232-11-15 par laquelle le conseil municipal confiait le mandat à la MRC de Portneuf pour la coordination technique et

financière en vue de créer une Régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réalisation du premier volet de l'étude, les municipalités participantes ont convenu de procéder au deuxième volet qui porte sur l'évaluation financière des équipements incendie et l'acquisition d'équipements futurs de cette Régie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 63-03-16 par laquelle le conseil municipal confiait le mandat à la MRC de Portneuf pour la coordination du volet 2 de l'étude de faisabilité technique et financière en vue de créer une Régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QU'après le dépôt du volet 2 de l'étude de faisabilité technique et financière, la Ville de Neuville a fait savoir qu'elle se retirait du groupe des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la volonté des autres municipalités participantes à poursuivre les démarches vers la création potentielle d'une régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de confier le mandat à la MRC de Portneuf afin d'effectuer des démarches auprès de la firme **Garda World** pour poursuivre la volonté de la création d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confie à la MRC de Portneuf le mandat d'octroyer un contrat à la firme **Garda World** afin que celle-ci puisse effectuer les démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vue de créer une Régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection incendie;

QUE la Municipalité autorise la MRC à octroyer un contrat à la firme **Garda World** en son nom et au nom des autres municipalités participantes;

QUE le taux horaire de **Garda World** sera le même que lors des autres mandats;

QUE la Municipalité autorise également la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet commun au fonds de développement du territoire;

QUE la Municipalité confirme qu'elle est d'accord à partager la facture du contrat en parts égales avec les autres municipalités participantes si le fonds de développement du territoire ne peut s'appliquer.

101-05-17

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE (CJS)

CONSIDÉRANT QUE depuis 17 ans, la Coopérative jeunesse de services (CJS) de Saint-Basile/Sainte-Christine-d'Auvergne réunit divers organismes et entreprises locales afin de favoriser l'intégration des jeunes dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la volonté première de ce projet d'éducation coopérative est de favoriser l'autonomie chez les jeunes en leur offrant un lieu, des moyens, des ressources, de la formation et un support continu afin qu'ils puissent s'approprier leur projet collectif. En s'impliquant au sein d'une CJS, les jeunes ont la possibilité d'offrir différents services à leur communauté, dont divers menus travaux et bien d'autres projets.

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 500 \$ est demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le versement de la somme de 500 \$ en appui à la Coopérative jeunesse de services (CJS) dans le but d'offrir différents services à la communauté.

102-05-17

**COÛT DE LA PUBLICITÉ COULEUR DANS LE JOURNAL L'ÉCHO D'Auvergne DE
SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne**

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible d'offrir, aux annonceurs, la parution de leur publicité *couleur* dans le journal l'Écho d'Auvergne de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'impression couleur sont plus onéreux qu'une impression noir et blanc;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fixer les prix suivants :

FORMAT	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	Mois	Année	Mois	Année
Carte professionnelle	6 \$	50 \$	8 \$	65 \$
Demi-page	60 \$	500 \$	80 \$	650 \$
Pleine page	100 \$	1 000 \$	130 \$	1 300 \$

103-05-17

AJUSTEMENT DES COÛTS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède depuis peu une imprimante couleur et que nous offrons le service d'impression, de photocopie, de télécopie et de numérisation de document aux résidents;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'ajustement des coûts puisqu'il est plus onéreux de produire un document couleur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fixer les prix suivants :

FORMAT	NOIR ET BLANC	RECTO VERSO	COULEUR	RECTO VERSO
8 ½ X 11	0,15 \$	0,30 \$	0,25 \$	0,50 \$
8 ½ X 14	0,25 \$	0,50 \$	0,50 \$	1,00 \$
11 X 17	0,50 \$	1,00 \$	1,00 \$	2,00 \$
TÉLÉCOPIE LOCALE : 0,75 \$			NUMÉRISATION : 1,00 \$	
TÉLÉCOPIE INTERURBAIN : 1,00 \$				

104-05-17

CHANGEMENT DE DEUX THERMOS

CONSIDÉRANT QUE deux thermos des fenêtres des bureaux administratifs sont cassés et qu'ils ne sont plus garantis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le changement des deux thermos au coût de 795 \$ plus les taxes applicables du fournisseur Fiset et Marcotte.

105-05-17

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION PRÔNANT L'IDENTIFICATION DU RISQUE DE CROISER UN CYCLISTE ET LA DISTANCE DE DÉPASSEMENT DES CYCLISTES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs cyclistes sortiront sur les routes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les routes susceptibles de recevoir des vélos doivent prôner l'identification du risque de croiser un cycliste et aviser également de la nouvelle réglementation (loi 100) sur la distance de dépassement des cyclistes (1.5 m);

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de 8 panneaux de signalisation identifiant le risque de croiser un vélo pour un montant maximum de 500 \$ plus les taxes applicables.

106-05-17

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne autorisent la présentation d'une demande d'aide financière et confirment leurs engagements à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

107-05-17

AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX ET ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LES PROJETS DE RÉFECTION 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procèdera à des travaux de réfection des routes durant la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en régie et que nous avons procédé à des demandes de prix pour l'entretien de nos routes 2017 (résolution 73-04-17) et que cette même liste de prix a été utilisée pour l'octroi des contrats d'entretien annuel des routes 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune règle ne s'applique pour les contrats de moins de 25 000 \$ dans la loi (octroi de contrat de gré à gré);

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent les fournisseurs suivants à effectuer les différents travaux et que les sommes soient prises à même les fonds réservés:

- **Phase I – Rang Saint-Marc**
 - Achat de 600 tonnes métriques de pierre MG20-MTQ de la compagnie Construction Pavage Portneuf
 - Transporter les matériaux et effectuer la mise en forme par la compagnie Transport Gilles Tessier Inc.
- **Phase I – Route des Vingt-Huit**
 - Achat de 900 tonnes métriques de pierre MG-20-MTQ
 - Achat des ponceaux à la compagnie Armtec
 - Creuser les fossés et installer quatre ponceaux par la compagnie Michel Fiset
 - Transporter les matériaux et effectuer la mise en forme par la compagnie Transport Gilles Tessier Inc.
- **Côte à Chartrey et le rang Saint-Georges**
 - Achat de :
 - Une glissière de sécurité d'une longueur approximative de 180 pieds
 - Deux ponceaux
 - Géotextiles
 - 90 tonnes métriques de pierre 100-200
 - 900 tonnes métriques de sable classe " A "
 - 1 000 tonnes métriques de MG20b
 - Excaver, niveler, installer et compacter les matériaux granulaires ainsi que l'asphalte recyclé par la compagnie Transport Gilles Tessier
- **Phase I - Chemin Saint-Vincent**
 - Achat de 750 tonnes métriques de MG-20b
 - Préparer la surface pour les conteneurs par la compagnie Michel Fiset
 - Transporter les matériaux granulaires et effectuer la mise en forme par la compagnie Transport Gilles Tessier Inc.
- **Phase I - Rang Saint-Jacques**
 - Achat de 40 tonnes métriques de pierre MG20
 - Retirer le revêtement existant et préparer la mise en forme par la compagnie Michel Fiset
- **Phase I -Rang Sainte-Anne Nord**
 - Retirer le revêtement existant, excaver, faire l'enrochement et effectuer la mise en forme de la côte par la compagnie François Fiset
 - L'achat de :
 - Géotextiles
 - 600 tonnes métriques de pierre 200-300
 - 500 tonnes métriques de sable classe a
 - 150 tonnes métriques de 0 ¾
 - Transporter les matériaux granulaires par les compagnies Michel Fiset et François Fiset .
 - Effectuer la mise en forme des rue du Cap et Faucon par la compagnie François Fiset
- **Les Boisés de l'Apéro**
 - Effectuer le déboisement par la compagnie Gauthier Léo Transport et excavation enr.

108-05-17

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE DÉBOISEMENT DE LA RUE PERREAULT

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au déboisement de la rue Perreault sur une longueur de 950 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette étape est essentielle avant de débiter les travaux de la phase II;

CONSIDÉRANT QUE les travaux antérieurs de déboisement avaient été effectués par la compagnie #9012-1997 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QU'aucune règle ne s'applique pour les contrats de moins de 25 000 \$ dans la loi (octroi de contrat de gré à gré);

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la compagnie #9012-1997 Québec inc. à effectuer les travaux de déboisement de la rue Perreault sur une distance de 950 mètres pour un montant total de 23 800 \$ plus les taxes applicables.

109-05-17

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir d'entretenir ses routes tout au long de l'année et qu'un budget de fonctionnement a été approuvé.

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués et d'autres sont à venir et que les lignes sont inexistantes sur plusieurs routes, dont :

- Rang de la Chapelle 1.3 km
- Rang Saint-Georges 1.8 km
- Route des Vingt-huit 670 m
- Route St-Vincent 600 m
- Rang Saint-Anne Nord 100 m
- Route Gélinas 1.4 km

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix, auprès de quatre entreprises pour le marquage de rues ;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la compagnie Signalisation Girard pour un montant total de 1 761 \$ plus les taxes applicables à effectuer le lignage de rues 2017.

110-05-17

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LES PROJETS : PHASE II – ROUTE GÉLINAS (550M) ET ROUTE GÉLINAS (850 M)

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à deux appels d'offres publics pour des travaux de creusage des fossés, de nettoyage et d'installation de ponceaux, de rechargement granulaire et de nivelage pour les 2 sections de la rue Gélinas ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus au budget d'immobilisations ainsi qu'au règlement d'emprunt numéro 208-16 pour la municipalisation du Domaine Les Boisés de l'Apéro;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des bordereaux de soumissions de la phase II des deux sections de la route Gélinas, s'est faite le 8 mai 2017 à 9 h 01, au bureau municipal et que quatre compagnies ont déposé des offres, soit :

Route Gélinas	550 mètres (avant taxes)	850 mètres (avant taxes)
Rochette excavation	29 499.25 \$	
Entreprise François Fiset inc.	17 531.25 \$	30 706.25 \$
Pax excavation	46 750.00 \$	79 475.00 \$
Construction Pavage Portneuf inc.	41 280.25 \$	101 366.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent Entreprise François Fiset inc. a effectuer les travaux pour un montant total de 48 237.50 \$ plus les taxes applicables à effectuer les travaux de la phase II selon le devis ainsi que l'achat de 2 100 tonnes métriques de MG20-MTQ de la compagnie Construction Pavage Portneuf.

111-05-17

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus au budget d'immobilisations ainsi qu'au fond réservé pour ces projets;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des bordereaux de soumissions pour l'achat de matériaux granulaires s'est faite le 8 mai 2017 à 9 h 01, au bureau municipal et que quatre compagnies ont déposé des offres, soit :

Transport Gilles Tessier	228 250 \$ plus txs
Pax excavation	244 255 \$ plus txs
Construction Pavage Portneuf inc.	259 461.50 \$ plus txs
Construction BML, division Sintra	165 750 \$ plus txs

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction BML, division Sintra est incomplète;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat des matériaux granulaires de la compagnie Transport Gilles Tessier pour un montant total de 228 250 \$ plus les taxes applicables.

112-05-17

NETTOYAGE D'UNE STATION DE POMPAGE DES ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la durabilité des pompes du système de pompage des égouts, il est impératif de procéder à leur nettoyage au moins deux fois par année;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le nettoyage de la station de pompage des égouts, deux fois par année, par Claude Boutin – Services sanitaires pour la somme de 2 300 \$ plus les taxes applicables.

113-05-17

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE «TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU»

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la part de la Fédération québécoise des sports cyclistes pour le «Tour CIBC Charles Bruneau».

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'autoriser le passage des cyclistes, sur le territoire de la municipalité, le jeudi 6 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le passage du «Tour CIBC Charles Bruneau» le 6 juillet prochain.

114-05-17

ACHAT D'UNE POMPE HYDROMATIC POUR LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT QUE la pompe pour la station d'épuration n'est plus

fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix auprès de trois fournisseurs soit :

MEI	Aucun retour
Pompeaction	Ne peut répondre au besoin
Pompe Sainte-Foy	1 108.25 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT QU'aucune règle ne s'applique pour les contrats de moins de 25 000 \$ dans la loi (octroi de contrat de gré à gré);

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une pompe Hydromatic SKHS50M du fournisseur Pompe Sainte-Foy au montant de 1 108.25 \$ plus les taxes applicables.

115-05-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN D'INTRODUIRE DES MODALITÉS DE DROITS ACQUIS RELATIVES À LA SUPERFICIE DE PLANCHER DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN SUR FUMIER LIQUIDE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le projet de règlement numéro 211-17 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide.

116-05-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 70-94 CONCERNANT LE LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX DANS LES FOSSÉS MUNICIPAUX AFIN DE PRÉCISER LES EXIGENCES RELATIVES À LA DIMENSION DES TUYAUX LORS DE L'INSTALLATION DE PONCEAUX À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR RÉSIDENTIEL « LES BOISÉS DE L'APÉRO »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 212-17 modifiant le règlement numéro 70-94 concernant le libre écoulement des eaux dans les fossés municipaux afin de préciser les exigences relatives aux dimensions des tuyaux lors de l'installation de ponceaux à l'intérieur du secteur résidentiel « Les Boisés de l'Apéro ».

117-05-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213-17 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 213-17 concernant les limites de vitesse.

118-05-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 909 605 SITUÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-CLAIR AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE (CHALET)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 909 605, Mme Marie-Christine Labbé et M. Sébastien Lindeau, effectuent une demande pour la construction d'une résidence de villégiature (chalet) dont l'implantation empiètera d'environ 4 mètres dans la marge de recul par rapport au cours d'eau qui longe la propriété, contrevenant à l'article 6.2.4 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence projetée ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure analogue a été octroyée, pour le lot voisin (4 909 605), pour la construction d'une résidence qui empiète dans la marge de 20 mètres par rapport au même cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

EN CONSÉQUENCE, sur recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 909 605.

POINTS D'INFORMATION

- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien fait un court résumé de la situation s'il y a lieu.
-

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloués : 30 minutes)
Début : 19 h 53 - Fin : 20 h 08

3 personnes se sont prévaluées de leur droit à ce moment.

Monsieur Jean-Paul Fiset
Madame Louise Quintin
Monsieur Paul-Émile Desmarais

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.ste-christine.qc.ca

119-05-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 heures 08 minutes par Mme Line Charest.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédrad
Secrétaire-trésorière adjointe